

**AVIS DE LIMITATION DES USAGES SUR LES RÉSEAUX
DÉPENDANT DES EAUX DU DRAC**

AVIS DE LIMITATION DES USAGES SUR LES RÉSEAUX DÉPENDANT DES EAUX DU DRAC : COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE L'ASA DU CANAL DE GAP, ROBERT NEBON

POUR LES SECTEURS DOMINÉS PAR LE PARTITEUR DE D' EN COMMUNE DE PELLEAUTIER

SECTEURS	Date et heure d'ouverture des points de livraison	Date et heure d'ouverture des points de livraison
1^{er} secteur : PELLEAUTIER - Antenne A - LES MONGES - LA SELLE (sous le réducteur de Sainte-Anne) + propriété Coin (Antenne B) + Leou - Moins Neb. (Antenne A) - + Neb. sous parcelle vergers Coin.	21/08/2025 à 20h00	22/08/2025 à 08h00
2^{ème} secteur : LES PONTS - LE VILLARD + 1 borne sur les 2 Barn. du 3^{ème} secteur + Cla en totalité	22/08/2025 à 08h00	22/08/2025 à 20h00
3^{ème} secteur : Antenne C – Antenne B - LA SELLE (au-dessus du réducteur de Sainte-Anne) - Moins propriété Coin. (Antenne B) + Lagar. - + Neb. (Antenne A) - Moins Neb. sous parcelle vergers Coin.	22/08/2025 à 20h00	23/08/2025 à 08h00

Cette programmation est susceptible de modification au dernier instant (par exemple s'il s'agit d'éviter la surverse du partiteur de D' et ainsi d'optimiser la gestion de la ressource).

Attention la qualité de l'eau peut varier en fonction des orages dans le Champsaur.

Le Président de l'ASA du Canal de Gap remercie les adhérents et irrigants pour leur compréhension quant à ces restrictions uniquement dépendantes des débits captibles insuffisants sur le Drac aux Ricous.

Il vous invite à limiter au strict nécessaire l'utilisation de l'eau.

Il rappelle qu'il est indispensable que chaque adhérent se conforme à ces organisations de tours d'eau, seuls moyens permettant un fonctionnement technique satisfaisant des réseaux, la prolongation dans le temps d'un accès réduit et limité aux eaux et une équité entre les adhérents.